



Garde alternée et congé parental d'éducation

Par **noré**, le **14/01/2009** à **15:22**

bonjour,

j'ai eu 3 enfants d'une première union et sont en résidence alternée. Depuis le 21/06/2008 j'ai un 4^{ème} enfant, je suis en CDI et souhaite bénéficier d'un congé parental que mon employeur a accepté. La CAF me le refuse en me fournissant comme explication que je suis considérée comme ayant un seul enfant à charge alors que sur leur document j'ai bien 4 enfants à charge, il faut savoir que les allocations familiales sont partagées en 2 avec leur papa. Je ne comprend donc pas pourquoi il me refuse ce congé que je souhaite prendre pour 3 ans. Pouvez-vous m'indiquer si j'ai un recours ou si ils sont dans leur droit j'ai regardé sur leur site dans les conditions d'attribution et ils ne stipulent nulle part qu'en cas de résidence alternée nous n'y avons pas droit il faut simplement avoir travaillé dans les 2 ans avant la demande et avoir au moins 2 enfants à charge

Merci de m'orienter
cordialement